

## Statut n°S20210715-0 établissant le passage du serveur en v2

lumahell, en qualité d'administrateur principal,

Vu l'article 1-6 du R.I.O.R.,

Statue:

ARTICLE 1: Le passage du serveur en v2 est effectif.

**ARTICLE 2 :** La map du serveur Minecraft est entièrement réinitialisée et regénérée selon une graine de génération différente.

**ARTICLE 3 :** La version logiciel du serveur passe en 1.17.1. Les versions clients 1.16.4, 1.16.5 et 1.17 ne sont ainsi plus supportées. La version client préconisée pour l'accès au serveur est la *release 1.17.1*.

**ARTICLE 4 :** L'ancienne map de la v1 est mise à disposition de la communauté par téléchargement, dans son état final.

ARTICLE 5 : Le présent statut entre en vigueur le 17 juillet 2021 à quinze heures.

Fait le 15 juillet 2021.

LUMAHELL



Par l'administrateur signataire : AigleAttarde, Administrateur principal